



## COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

### AVIS DE CONVOCATION

À la séance ordinaire du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, le 8 avril 2013, à 19 h 30, au Siège social de la Commission scolaire des Patriotes, 1740, rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville, salle Papineau

#### Présence des membres

Parents (10)	Steve Bernier (président)	Présent
	Julie Diotte (vice-présidente)	Présente
	Martin Lebeau	Présent
	André Hamel	Présent
	France Ayotte	Présente
	Hélène Kabis	Absente
	Nathalie Lortie	Absente
	Marie-Josée Fiset	Présente
	Louise Thibault	Présente
Organisme extérieur (1)	Dominique Bertrand	Absente
Direction d'école(1)	Chantal Labelle	Présente
Personnel enseignant (3)	Richard Bisson	Présent
	Vacant	-
	Vacant	-
Personnel professionnel (1)	Marjolaine Farmer	Présente
Personnel de soutien (1)		
Responsable du comité (1)	Hélène Gladu Représentant de la direction générale	Présente
Secrétaire	Nicole Laflamme	Présente

## CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 30, monsieur Steve Bernier constate le quorum et ouvre l'assemblée.

### I. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### **RÉSOLUTION NO 20 2013-04-08**

**IL EST PROPOSÉ** par madame Marjolaine Farmer, appuyée par madame Julie Diotte, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Adoption de l'ordre du jour du 8 avril 2013
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2013
3. Résumé de la rencontre du 18 février 2013
4. Politique relative aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources
5. Parole au public
6. Suivis
7. Parole au représentant au Comité de parents

#### **CONSULTATION**

Néant

#### **DÉCISION**

Néant

#### **INFORMATION**

8. Parole au public
9. Correspondance
10. Questions diverses
11. Prochaine réunion  
— le 6 mai 2013
12. Levée de la séance

## 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2013

### **RÉSOLUTION NO 21 2013-04-08**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Martin Lebeau, appuyé par madame France Ayotte, d'adopter le procès-verbal du 14 janvier 2013.

## 3. RÉSUMÉ DE LA RENCONTRE DU 18 FÉVRIER 2013

Le résumé reflète bien la rencontre du 14 janvier 2013

## 4. POLITIQUE RELATIVE AUX OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES

Le document a été présenté aux membres, et ils ont décidé d'émettre la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION NO 22 2013-04-08**

#### **Considérant;**

Que la Politique relative aux objectifs, principes et critères de répartition des ressources est extrêmement simplifiée

**Il est proposé par madame Louise Thibault, et adopté unanimement par le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, de demander au Service des ressources financières, de venir présenter cette Politique en version plus détaillée, dès que celle-ci sera officiellement approuvée.**

## 5. PAROLE AU PUBLIC

Néant

## 6. SUIVIS

### – Règles de régie interne

Madame Marie-Josée Fiset informe les membres qu'elle présentera la mise à jour du document de règles de régie interne du CCSEHDAA à la prochaine rencontre. Une copie sera envoyée pour consultation, et les membres pourront discuter de cette nouvelle version à la prochaine rencontre.

Madame Gladu présente les articles de loi de la LIP quant aux objets de consultation ou d'information du comité consultatif des services aux élèves HDAA. Ceux-ci seront annexés aux Règles de régie interne.

### **RÉSOLUTION #23 2013-04-08**

## OBJETS DE CONSULTATION OU D'INFORMATION DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HDAA – EXTRAITS DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

### **POUVOIR D'ADOPTER**

**197.** Le comité de parents et le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage adoptent leur budget annuel de fonctionnement, voient à son administration et en rendent compte à la commission scolaire.

Le budget maintient l'équilibre entre, d'une part, les dépenses de chaque comité et, d'autre part, les ressources financières allouées à chaque comité par la commission scolaire et les autres revenus propres à chaque comité.

## OBLIGATION DE CONSULTER LE CCSEHDAA

15. Est dispensé de l'obligation de fréquenter une école l'enfant qui:

(...)

2° en est exempté par la commission scolaire, à la demande de ses parents et **après consultation du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage** établi en application de l'article 185, en raison d'un handicap physique ou mental qui l'empêche de fréquenter l'école;

213. Une commission scolaire peut **conclure une entente, pour la prestation du service de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement au primaire et au secondaire, avec une autre commission scolaire** ou un établissement d'enseignement régi par la Loi sur l'enseignement privé (chapitre E-9.1) ou un organisme scolaire au Canada qui dispensent des services éducatifs équivalents à ceux visés par la présente loi.

Une commission scolaire peut conclure une entente avec une autre commission scolaire, un organisme ou une personne pour la prestation des services complémentaires et particuliers, des services d'alphabétisation et des services d'éducation populaire ou pour des fins autres que la prestation de services visés au premier alinéa.

**Avant la conclusion d'une telle entente la commission scolaire consulte les parents de chaque élève** ou l'élève majeur susceptible d'être visé par une telle entente. **Si l'élève est un élève handicapé ou un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, la commission scolaire doit consulter le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.**

(...)

235. La commission scolaire adopte, après consultation du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, une politique relative à l'organisation des services éducatifs à ces élèves

*[L'article 187 ci-dessous indique que le CCSEHDAA donne son avis à ce sujet.]*

## LE CCSEHDAA DONNE SON AVIS SUR

**187.** Le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour fonctions:

1° de donner son avis à la commission scolaire sur la **politique d'organisation des services** éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

2° de donner son avis à la commission scolaire sur **l'affectation des ressources financières** pour les services à ces élèves.

Le comité peut aussi donner son avis à la commission scolaire sur **l'application du plan d'intervention à un élève** handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

## OBLIGATION D'INFORMER LE CCSEHDAA

**187.1.** La commission scolaire indique, annuellement, au comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage **les ressources financières pour les services à ces élèves et l'affectation de ces ressources**, en tenant compte des orientations établies par le ministre.

La commission scolaire fait rapport annuellement au comité et au ministre des **demandes de révision formulées en vertu de l'article 9 relatives aux services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.**

## AUTRES

**192.** Le comité de parents a pour fonctions:

(...)

3° de **transmettre** à la commission scolaire **l'expression des besoins des parents identifiés par** les représentants des écoles et par **le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;**

(...)

## 7. PAROLE AU REPRÉSENTANT DU CCSEHDAA AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Diotte fait un bref résumé de la rencontre du Comité de parents, et elle avise les membres que, suite à sa journée à l'AQETA, elle apportera de la documentation très intéressante sur plusieurs sujets.

Madame Diotte invite les gens à visionner le site du Centre de Formation professionnelle des Patriotes (CFPP) de la Commission scolaire des Patriotes. On y offre plusieurs cours intéressants pour nos élèves HDAA.

Madame Diotte informe les membres que le 37<sup>e</sup> Congrès annuel de la FCPQ aura lieu les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2013, sous le thème «Objectif : Réussite», au Campus Notre-Dame-de-Foy - 5000, rue Clément-Lockquell, Saint-Augustin-de-Desmaures, tout près de Québec. Monsieur Bernier informe que deux parents membres pourraient y assister. Il n'y a aucun parent qui se propose pour l'instant. Si un parent se montre intéressé, avant la prochaine rencontre du Comité, il en avisera monsieur Bernier. Celui-ci propose à tous les membres d'adopter une résolution pour convenir que les dépenses seront payées aux deux premiers parents intéressés.

### **RÉSOLUTION #24 2013-04-08**

**Il est proposé par monsieur Steve Bernier, appuyé par monsieur Lebeau, que les dépenses encourues par les deux premiers parents membres du CCSEHDAA intéressés à participer Congrès annuel de la FCPQ, qui aura lieu les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2013, sous le thème «Objectif : Réussite», au Campus Notre-Dame-de-Foy - 5000, rue Clément-Lockquell, Saint-Augustin-de-Desmaures, soient automatiquement approuvées, sous réserve de la présentation des pièces justificatives et du respect des encadrements prévus. La résolution est approuvée à l'unanimité.**

Madame Diotte a informé les membres qu'une pétition est présentement en circulation concernant les compressions budgétaires inacceptables dans le réseau de l'éducation. Les membres ont demandé de recevoir par courriel le site en question inscrit ci-dessous.  
<http://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3497/index.html>

#### CONSULTATION

Néant

#### DÉCISION

Néant

#### INFORMATION

### 8. PAROLE AU PUBLIC

Néant

### 9. CORRESPONDANCE

Madame Gladu fait la lecture, au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, de la lettre reçue du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en réponse à la résolution du 14 janvier dernier concernant une pondération plus équitable des résultats quant au bulletin des élèves HDAA.





Le 2 avril 2013

Madame Linda Fortin  
Directrice des ressources éducatives  
Commission scolaire des Patriotes  
1740, rue Roberval  
Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 3R3

Madame la Directrice,

Nous avons pris connaissance avec intérêt de l'objet de la résolution du 14 janvier dernier, de votre Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CSEHDAA), pour une pondération des résultats de façon plus équitable entre les étapes.

Un changement dans la pondération des étapes demanderait cependant une modification du Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire. Lorsque les autorités envisageront une révision des dispositions du présent régime, soyez assurée que la demande de votre comité sera soigneusement examinée.

Cependant, d'ici à ce que des changements soient apportés au régime pédagogique, nous vous rappelons que l'article 3.3 concernant l'exemption possible de l'application des dispositions relatives aux résultats dans le bulletin unique, que l'on trouve dans l'Instruction annuelle 2012-2013, permet actuellement une exemption relative à la pondération des étapes pour l'élève handicapé et pour l'élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage intégré en classe ordinaire au primaire et au secondaire, ou qui fréquente une classe spécialisée, lorsqu'il n'est pas en mesure de répondre aux exigences de certains programmes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Linda Drouin

600, rue Fullum, 8<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2K 4L1  
Téléphone : 514 864-1896, poste 5231  
Télécopieur : 514 873-2571  
linda.drouin@mels.gouv.qc.ca

## 10. QUESTIONS DIVERSES

Néant

## 10. PROCHAINE RENCONTRE : 6 mai 2013

## 11. LEVÉE DE LA SÉANCE

### **RÉSOLUTION #25 2013-04-08**

Levée de la séance à 21h30, il est proposé par madame Chantal Labelle, appuyée par monsieur Steve Bernier, de lever la séance.

---

**MONSIEUR STEVE BERNIER**

Président

---

**MADAME HÉLÈNE GLADU**

Représentante de la direction générale

COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES AUX ÉLÈVES HANDICAPÉS ET AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ D'ADAPTATION OU D'APPRENTISSAGE

Téléphone : 450 441-2919 poste 3718

Télécopieur : 450 441-9280

c.c. Direction générale

Président du Comité de parents